

Un habitat moins "passoire" énergétique

Par Emmanuelle de Miller

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE S'AFFICHE

Les agences immobilières se sont engagées, Grenelle de l'environnement oblige, à mentionner dans leurs annonces le diagnostic de performance énergétique (DPE) des biens à vendre, que ce soit dans leurs vitrines ou sur Internet. Ce diagnostic est obligatoire pour toute transaction depuis novembre 2006, au même titre que la loi Carrez, l'amiante, le plomb... Étiquette verte pour un logement très économe, rouge pour une "passoire" énergétique : les candidats pourront ainsi mieux évaluer leurs dépenses futures, les travaux éventuels à réaliser, et l'impact sur l'environnement. Rappelons aussi qu'à partir depuis le 1er juillet, les propriétaires doivent, avant de louer un logement (appartement ou maison), réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE). Pour réaliser ce DPE, le propriétaire doit s'adresser à un professionnel. Il en existe près de 6 000 en France. Le prix du diagnostic est libre. Il varie entre 150 et 300 euros selon la taille du bien et il est à la charge du seul propriétaire.

UNE ÉCOLE À "ÉNERGIE ZÉRO"

Depuis 2007, à Limeil-Brevannes, en région parisienne, le groupe scolaire Jean-Louis Marquize prouve à ses élèves que l'éco-habitat est une chose à notre portée. Ce projet "école 'verte' à 'énergie zéro'" a été réalisé par le cabinet d'architectes Lipa & Serge Goldstein. Une architecture qui optimise la protection solaire en été et les apports solaires en hiver.



4X PLUS DE SOLAIRE ENTRE 2007 ET 2012

Selon l'institut de recherches économiques Fuji Keizai, le marché mondial des panneaux solaires atteindra 4 675 milliards de yens (28 milliards d'euros) en 2012, contre 1 201 milliards de yens en 2007.



"Le taux de croissance annuel moyen va continuer de se situer aux alentours de 27% jusqu'à 2012 compris", précise l'étude en rappelant que dans les prochaines années, on verra de rapides progrès techniques permettant d'utiliser une variété grandissante de matériaux sensibles aux rayons du soleil, d'améliorer leur rendement et d'abaisser les coûts de revient à puissance produite égale.

DES SCIENTIFIQUES EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Une cinquantaine de scientifiques internationaux ont lancé en juin dernier, un appel en faveur d'une meilleure prise en compte de l'énergie solaire photovoltaïque dans les grands choix énergétiques mondiaux. Les chercheurs signataires - notamment allemands, français, japonais et



américains - réclament le lancement d'une "action internationale coordonnée de très grande ampleur" pour accélérer le développement de cette filière. "Le photovoltaïque est complètement sous-estimé au niveau de ses capacités dans les grandes instances internationales", a souligné Daniel Lincot, directeur de recherche au CNRS, à l'origine de cet appel. Il présidera la Conférence européenne sur l'énergie photovoltaïque qui aura lieu en septembre 2008 à Valence en Espagne.

nouveau concept signé Géoxia et Phénix "la Maison du Bon Sens", un habitat individuel économisant jusqu'à 80% d'énergie par an !



POUBELLE A ENERGIE SOLAIRE

La ville de Saint-Mandé dans le département du Val-de-Marne teste depuis peu des poubelles solaires. Ces poubelles permettent de compacter les déchets grâce à l'énergie solaire. La compression des déchets permet de diminuer le nombre de passages des camions pour la collecte des déchets et donc, de diminuer les émissions de CO₂. Une bonne initiative, qui, espérons-le, fera des émules !

HABITER DANS LE "BON SENS" !

Géoxia et Phénix viennent de mettre au point un nouveau concept de maison individuelle, baptisé "la Maison du Bon Sens". Disponible en deux versions, Optimale et Intégrale, cette maison se décline en plusieurs modèles de 98 à 121m², avec 3 ou 4 chambres suivant trois types de volumes : plain-pied, étage et combles. L'ensemble de la construction est proposé à partir de 125 000€ pour 100 m² (hors terrain). Ce concept démontre qu'il est possible de créer un habitat confortable, agréable à vivre et de réduire considérablement l'impact environnemental de l'habitat individuel en économisant jusqu'à 80% d'énergie par an !

LE NOUVEAU LABEL ECO-ARTISAN

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) a créé le label Eco-artisan, de façon à différencier et valoriser les artisans qui seront capables de répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement dans le domaine de l'habitat, notamment de rendre les logements plus économes en énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. www.capeb.fr

UN LOTISSEMENT "PASSIF DANS LE RHÔNE

En juin dernier a été inaugurée la maison témoin d'un futur lotissement de 31 habitations, situées à Saint-Priest dans le quartier des Hauts-de-Feuilly. Ces maisons "passives" vont garantir une consommation d'énergie de chauffage inférieure à 15 kWh par m² et par an, et un besoin de moins de 50kWh/m²/an. Les cinq principaux critères du standard allemand "Passivhaus" sont respectés : conception architecturale bioclimatique, isolation thermique renforcée, étanchéité à l'air contrôlée, système de ventilation double flux, appareils électroménagers peu gourmands en énergie. Côté production d'énergie, le recours aux renouvelables se fait par le biais de 6 m² de panneaux thermiques pour l'eau chaude sanitaire et de 12 m² de panneaux photovoltaïques pour l'électricité.



LE PREMIER BÂTIMENT EN CLASSE ÉNERGÉTIQUE A !

Le Gesec - réseau national de 300 PME indépendantes, spécialistes dans la maîtrise de l'énergie, de l'air et de l'eau au service des bâtiments et de l'habitat - anticipe et réalise avec ses adhérents, un bâtiment nouvelle génération, pour faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain ! C'est le premier bâtiment tertiaire privé rénové en classe énergétique A de France ! Ce bâtiment construit en 1987, de plus de 1 000 m² sur 2 niveaux, réunit économies et écologie, avec moins de 50 kilowatts par m² et par an ! Soit une consommation aujourd'hui divisée par 4.



LE LABEL CLAIR/ENERGIE

Depuis l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie le 1er juillet 2007, les consommateurs sont libres de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz. Afin de rendre le marché de l'énergie moins opaque, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dispose d'un label Clair/Energie. Ce nouveau label a été créé afin de guider le choix des particuliers ou des professionnels en distinguant les fournisseurs vertueux. ■